



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2000

9 heures : accueil des Présidents de Clubs

9 heures 15 : ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Alain BADINO, Secrétaire général

RAPPEL : Cette Assemblée générale extraordinaire devait avoir lieu le 13 mars 2000. N'ayant pas obtenu le quorum celle-ci a été repoussée au 25 mars 2000. Aujourd'hui, l'Assemblée délibère avec le nombre de clubs présents ou représentés.

Le Secrétaire général passe la parole au Président.

Gérard BLANDIN remercie les présents. Il espère que les votes seront favorables à ce projet. Il rappelle que l'Assemblée des Présidents de Ligues fonctionne déjà depuis 1999 mais que son officialisation n'avait pu se faire faute de quorum. Un vote de principe avait toutefois été fait et l'assemblée avait donné son accord à l'unanimité.

Rappel des travaux de l'A.P.L depuis 1999 :

- Tenue d'une première réunion des Présidents de Ligues le 14 mars 1999 avec élection d'un représentant des Ligues pour avis consultatif au Comité Directeur de la FFVL : Alain BADINO, Président de la Ligue du Sud Est (présent au quatre réunions)
- Deuxième réunion de l'A.P.L les 20 et 21 novembre 1999 : 19 Présidents de Ligue étaient présents. Cela montre bien l'intérêt que porte les Ligues à « la décentralisation ».
- 12 mars 2000, élection d'un nouveau représentant des ligues : Jean François ALEXANDRE, Président de la Ligue d'Auvergne

Alain BADINO rappelle que le but de cette Assemblée Générale Extraordinaire est d'officialiser la création de l'Assemblée des Présidents de Ligues. Si les votes sont favorables, il faudra prévoir des modifications aux statuts et au règlement intérieur de la FFVL. A la demande des Présidents de Clubs présents, il est proposé de rédiger les textes suivants :

Création d'une Assemblée des Présidents de Ligues disposant des moyens suivants :

1. un représentant proposé par cette assemblée, après approbation du Comité Directeur, aura une place réservée au Comité Directeur de la FFVL (augmentation du nombre des membres du Comité Directeur de 24 à 25)
2. Deux réunions par an pourront être organisées par les Présidents de Ligues en présence des Présidents des Groupes de Travail 1 et 2. Les frais seront pris en charge par la FFVL.
3. Une ligne de crédit « Commission des Présidents de Ligues » sera réservée au projet de budget à présenter à l'AG. Le Comité Directeur propose l'affectation de cette ligne de crédit.

Si cette proposition est adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire, les textes (statuts et règlement intérieur) seront adaptés par l'Avocat Conseil de la FFVL et déposés en Préfecture dans les trois mois.

Résultat des votes : 11 clubs présents ou représentés – 59 voix exprimées : OUI A L'UNANIMITE

Clôture de cette assemblée à 10 H 05.